

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 407 20 mai 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel: les numéros de  
« Domaine Public » sont rédigés  
collectivement par les différents  
groupes de travail cantonaux  
du journal.

407

## Transparence économique

C'est un fait acquis: le Parti socialiste suisse compte parmi les partisans du nouvel impôt de consommation proposé par le Conseil fédéral. Pour des raisons plusieurs fois évoquées, notamment dans ces colonnes. En point de mire: le refus d'une politique des caisses vides, le refus des économies anti-sociales. En point de mire également un objectif bien précis, dont la réalisation ne manquera pas d'être contestée par la droite: la compensation intégrale du renchérissement découlant de l'introduction de la TVA, de façon à sauvegarder totalement le pouvoir d'achat des consommateurs.

Ce « oui » net a donc pour corollaire un refus de toute politique de déflation. On doit s'attendre, en cas de non-respect de ces conditions à voir les socialistes durcir leurs positions et à envisager des actions pour faire entendre leur voix.

Ce marché-là est connu. Mais il faut aller plus loin! Voyez par exemple dans le domaine de la transparence économique. L'introduction de la TVA est aussi l'occasion dans ce secteur primordial, de faire un pas important en avant. Plus précisément, le renforcement des effectifs de l'administration fédérale — cinquante à soixante nouveaux fonctionnaires chargés d'assurer la perception de la TVA — devrait s'accompagner du souci d'établir une liaison avec notre trop pauvre « système » (peut-on l'appeler ainsi?) d'information statistique.

Précisons le mécanisme à envisager. Le processus qu'implique l'introduction de la TVA est tel que chaque « entreprise-contribuable » se verra rembourser un montant équivalent à celui que ses fournisseurs auront ajouté à leurs prix de vente au titre de la TVA. Cela suppose que ces contribuables assujettis (130 000 entreprises) devront faire parvenir à l'administration compétente des décomptes trimestriels qui pourraient être la

source de renseignements d'une importance essentielle. De ces documents devraient émerger régulièrement:

— la valeur ajoutée, ventilée par branche d'activité de notre économie (on pourrait même « régionaliser »!),

— un tableau d'échanges interindustriels (appelé aussi « matrice input-output », imaginée par le prix Nobel d'économie, V. Leontief, qui est à la base de tout contrôle efficace du développement économique, un instrument-clé de la comptabilité nationale, de la prévision, tous domaines — comme l'on sait — encore sous-développés chez nous); ce tableau situe précisément la valeur de l'ensemble des achats et des ventes de chaque branche de l'économie à toutes les autres; il permet de mieux cerner les relations et les interdépendances entre les différents secteurs économiques.

Et ce ne sont pas là jeux de spécialistes... A l'aide de tels outils, il devient possible, par exemple, de mesurer les retombées d'un accroissement ou d'une diminution des dépenses publiques sur l'ensemble des branches d'activité et de traduire le résultat en volumes d'emplois. A l'heure où l'Etat est sollicité partout pour sauvegarder, par des investissements, par des subventions de tous ordres, l'effectif des places de travail, on voit l'extrême intérêt de l'entreprise.

Encore faut-il se donner les moyens de la réaliser...

Une tâche essentielle de la gauche est d'exiger la clarté et la connaissance des pratiques économiques et donc, la mise sur pied d'une structure cohérente et fiable de récolte et de diffusion de l'information. Comme le disait en substance Alfred Sauvy, le peuple n'est souverain dans une démocratie qu'à condition qu'on l'informe réellement.

Si donc le peuple accepte la TVA le 12 juin, qu'on ait le souci de lui restituer, en contrepartie de sa décision, l'élargissement du champ d'information statistique auquel il a droit.

## NOTES DE LECTURE

# Reportages en Suisse

« Nicolas Meienberg est né à Saint-Gall il y a trente-six ans. Il vit à Paris. Cet auteur suisse allemand montre sous une Suisse tranquillement aimable et irritante une Suisse grasse de différences, sourdement brutale. Quelques-uns de ses reportages ont paru dans le « *Tages Anzeiger* » de Zurich où Meienberg écrivait depuis six ans quand le 15 septembre 1976 on le flanque à la porte. Il y est « indésirable ». On ne peut plus laconique, cette note de l'éditeur pour présenter l'auteur de « *Reportages en Suisse* »<sup>1</sup> ! Quelques détails supplémentaires.

La première qualité de Meienberg est qu'il entend et qu'il voit. Les habitués des parcs publics connaissent bien cette statue des trois singes, l'un se bouchant une oreille, l'autre un œil et le dernier la bouche. En fait cette statue est un symbole national. La Suisse est le pays des choses à demi entendues, à demi vues, des paroles chuchotées. C'est d'abord en cela que Meienberg est véritablement journaliste, quoique Suisse : il n'a pas d'œillères, et il a enlevé le tampon d'ouate de ses oreilles; ce qu'il apprend, il le dit.

Mais il le dit sans le claironner : le Suisse reste en lui, qui déteste l'emphase. Ou il a choisi de ne pas être emphatique, pour qu'on ne puisse pas refuser de l'entendre sous des prétextes de style (ce qui est arrivé à Ziegler).

Le style de Meienberg, c'est l'innocence, l'ingénuité. Comme l'enfant du conte scandinave, il dit : « Voyez, le roi est nu ». A lire Meienberg, on voit la Suisse telle qu'elle est : sans draperies, sans marbres, sans discours. Le petit monde fermé, replié sur lui-même de Fribourg (à propos de Siffert). La petite bourgeoisie et ses valeurs, qui ne sont pas plus grandes (à propos de Chervet). Très particulièrement l'amour de la petite propriété, de la « petite portion » de nature (le

village des caravanes de week-end). L'Instruction publique et ses relations avec le monde actuel (dans la petite ville de Coire). Les partages et les monopoles de pouvoir dans nos petites collectivités (à propos de R. Broger).

Mais la plus belle « vue » de Suisse reste « l'exécution du traître à la patrie Ernst S. ». Les deux mondes qui font la Confédération helvétique, ce que l'on appelle de manière si poliment neutre l'économie privée, et le peuple suisse, en même temps libre et pris dans le tissu des réseaux du pouvoir économique et idéologique, s'y révèlent par touches innocemment acides, pour aboutir, finalement, à un des tableaux les plus crus, les plus cruels de notre pays.

P. M.

## CINÉMA

### Subsister en marge de l'industrie cinématographique : le CAC

*Rien ne va plus au Centre d'animation cinématographique (CAC de Genève ! Démissions, déclarations, articles de journaux, tracts, conférences de presse se succèdent depuis quelques mois dans la hargne et la grogne.*

*Dans la presse quotidienne, la polémique s'est cristallisée entre le vilain comité patron qui licencie les gentilles animatrices employées, victimes de « mesures vexatoires ». En réalité, c'est l'avenir même du Centre qui est mis en question par une politique d'animation discutable et surtout par une gestion déficiente.*

*L'« affaire » ne mériterait en somme pas de longs développements si elle n'était significative des difficultés immenses que le monde cinématographique éprouve à subsister en marge de l'industrie du septième art. Tout est là : comment trouver une ligne culturelle à la fois « marginale » et qui puisse drainer un public suffisamment enthousiaste pour résister aux assauts publicitaires organisés ailleurs par les réseaux de distribution traditionnels ? Comment persévéérer efficacement à travers un réseau de « bonnes volontés » peu sensibles aux problèmes de gestion ?*

Et pourtant tout avait bien commencé. Au départ, des fous du cinéma comme les Tanner, Roulet, Richardet. Au début des années septante, ils parviennent à organiser les premières manifestations cinématographiques qui devaient donner au CAC sa vocation : « promouvoir la culture cinématographique sous toutes ses formes ». Grâce à l'appui et à la persévérence de députés de divers partis politiques, les autorités cantonales et municipales votent en 1973 les subventions nécessaires à la création du CAC.

Les premières difficultés sont enregistrées l'année suivante déjà avec l'apparition d'un déficit. Il est vrai que la récession, les nombreuses augmentations de prix n'ont pas facilité le développement du CAC. Le comité, organe de contrôle, qui comprend treize membres dont Tanner, Souter et des représentants des autorités subventionnantes, s'alarme mais fait confiance aux responsables, MM. C. Richardet et F. Roulet.

En 1975, la situation est nettement alarmante : le découvert dépasse 100 000 francs. A la gestion déficiente s'ajoutent les conséquences d'une politique de diversification des activités : festivals, animation video, projections décentralisées. Et des incompatibilités de caractère. M. C. Richardet démissionne. Désireux de sauver le CAC, le comité décide enfin de prendre des mesures d'austérité et d'imposer des structures nouvelles d'organisation et de contrôle.

Cependant le Centre poursuit ses activités et des centaines de films, que les salles commerciales ne programmeront jamais, sont offerts à un public très vaste et à des prix modiques (entrée : six francs, quatre francs pour les étudiants et les apprentis — aucune comparaison possible avec les autres salles !). Salle pour de nombreux ciné-clubs, centre de formation video et de promotion

<sup>1</sup> Editions Zoé, Genève, « *Reportages en Suisse* ».

du cinéma, le CAC joue un rôle culturel important, pour les jeunes notamment.

Lorsque le comité décide finalement d'intervenir, ses mesures de réduction du personnel, de contrôle financier, d'administration rigoureuse, ne sont pas appréciées. M. F. Roulet démissionne à son tour. Dès lors, la programmation et l'animation sont assurées par Mmes D. Roulin et C. Migy et par M. N. Tschopp. Avec un certain succès, en dépit des circonstances devenues plus difficiles.

L'adoption de nouvelles structures de gestion déclenche la « rébellion »; les deux animatrices, qui ont constitué un « collectif d'animation », refusent d'être subordonnées à un directeur artistique et à un directeur administratif; elles ne veulent pas de contrats qui les « réduisent » au rang de secrétaires; elles ameument l'opinion publique (M. N. Tschopp se désolidarise de ses partenaires).

Il est certain que les atermoiements et les erreurs psychologiques du comité ont envenimé les choses. Il n'en demeure pas moins que celui-ci est responsable du CAC devant les autorités. Et là, bien sûr, l'enjeu est aussi financier: si le bilan de 1976 permet de rembourser une somme de 30 000 francs, les résultats du premier trimestre 1977 ne sont pas encore connus, et les prévisions ne paraissent pas très optimistes.

Au-delà de ces péripéties et des prises de position — Soutter a démissionné du comité — subsistent deux enjeux fondamentaux: la gestion et l'animation du CAC.

D'abord, la gestion d'un budget qui roule sur 700 000 francs et comprenant, en 1976, une subvention cantonale de 220 000 francs et municipale de 60 000 francs. Voilà évidemment une responsabilité non négligeable, que le comité a du reste mis en évidence dans son communiqué: « le CAC a le devoir de gérer au mieux l'argent des contribuables ».

Et puis, il y a la politique d'animation. Tanner a fustigé « un collectif d'animation qui a pris le pouvoir et fait passer le débat idéologique avant

le débat cinématographique ». Les animatrices, elles, ont dénoncé « une tactique désormais classique: lorsqu'un lieu devient un espace d'expression et d'échanges véritables, on le referme et on le reprend en main sous couvert de réorganisation... ». Points de vue évidemment inconciliables. Sur ce thème, la polémique ne fait certainement que commencer.

A la rigueur, un Etat libéral peut tolérer un centre où politique et cinéma coexistent dans une grande liberté. Mais, de façon tout aussi évidente, il ne pourra supporter une gestion des subventions pour le moins hasardeuse, une évaluation uto-pique des ambitions par rapport aux moyens concrets de l'entreprise. A moins que toute la politique des pouvoirs publics en matière d'audiovisuel — Genève a consenti sur ce plan des investissements considérables — ne soit révisée en fonction de la situation actuelle...

Le CAC survivra-t-il à cette crise très grave? Alors que les autorités ont reconnu l'importance du cinéma en le subventionnant comme le théâtre et les beaux-arts, il serait déplorable que des problèmes de gestion hypothèquent définitivement l'avenir du CAC. On doit de toute urgence trouver le moyen de concilier une animation de qualité et une gestion qui rassure les détenteurs du pouvoir financier. Voilà le pari proposé aux « gens de cinéma », avides d'être enfin pris au sérieux.

## ANNEXE

### Le petit monde de la pellicule

On mesurera mieux l'absolue nécessité de l'existence d'un centre comme le CAC en jetant un coup d'œil sur les statistiques annuelles d'importation des films publiées par l'Office fédéral des affaires culturelles (section du cinéma). Une fois de plus on constate que les amateurs du septième art sont contraints d'absorber des films prove-

nant presque exclusivement de quatre pays fournisseurs, les Etats-Unis, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. C'est dire si les efforts pour sortir des chemins battus de l'industrie cinématographique doivent être soutenus (pas grand-chose à attendre, semble-t-il, dans ce domaine, de la part de la télévision...)!

	Films <sup>1</sup>	En %	Copies <sup>2</sup>
Etats-Unis	135	36,9	525
France	86	23,5	277
RFA	32	8,7	82
RDA	1	0,3	1
Italie	45	12,3	114
Grande-Bretagne	21	5,7	56
Algérie	1	0,3	1
Belgique	2	0,5	6
Chine	2	0,5	4
Danemark	1	0,3	2
Grèce	5	1,4	5
Hong-Kong	6	1,6	13
Japon	4	1,1	14
Yougoslavie	2	0,5	2
Canada	3	0,8	18
Liechtenstein	1	0,3	2
Mexique	2	0,5	2
Autriche			1
Pologne	3	0,8	12
Suède	3	0,8	12
URSS	1	0,3	4
Espagne	2	0,5	6
Tchécoslovaquie	2	0,5	2
Hongrie	3	0,8	3
Total	367	100	1 156

<sup>1</sup> On entend par « film » le sujet du film; il n'est englobé qu'une fois dans la statistique, au moment de l'entrée en Suisse de la première copie.

<sup>2</sup> L'importation de toute copie de film compte dans la statistique comme nouvelle copie.

N.B.: Les mêmes proportions se retrouvent dans les films de courts métrages dont il faut remarquer qu'ils ont, presque partout, disparu des programmes proposés dans les salles.

# Pouvoir judiciaire et partis politiques

En schématisant, l'on peut distinguer trois modes de recrutement des juges : la nomination par le pouvoir exécutif, l'élection par les justiciables ou des organes étatiques et la cooptation. La Suisse, tant sur le plan cantonal que sur le plan fédéral, a opté pour le système démocratique de l'élection, selon des modalités très diverses qui peuvent varier selon le degré de juridiction et la formation (juges laïcs et juges professionnels). Contrairement au système anglo-saxon, mais comme dans le système hiérarchique français, les juges professionnels ont des possibilités d'avancement, font une carrière. Une fois nommé, le juge professionnel, s'il veut changer de fonction ou avancer dans l'échelle des juridictions, dépend de ses électeurs qui peuvent être un organe étatique (pour les magistrats inférieurs : un tribunal cantonal, un collège électoral, le parlement, le peuple; pour les magistrats supérieurs : le parlement ou le peuple). L'élection a généralement lieu au scrutin majoritaire, mais certains cantons ont adopté la représentation proportionnelle, tandis que d'autres ont organisé la représentation des minorités politiques. Lorsque l'organe électoral est le parlement ou le peuple, les partis politiques se sont attribués le monopole de la présentation des candidats. Ces divers systèmes sont probablement les pires que l'on puisse imaginer, à l'exception de tous les autres.

## La responsabilité des partis

Les partis, lorsqu'ils ont en fait le monopole de la présentation des candidats doivent assurer la sélection de personnes en l'impartialité desquelles les justiciables puissent avoir con-

fiance et qui présentent des garanties suffisantes quant à leur instruction juridique. Ils s'acquittent relativement bien de ce devoir, mais il serait vain de dissimuler qu'ils commettent parfois des erreurs, que la concurrence entre magistrats ayant des espérances au sein d'un parti ne se concrétise pas toujours dans le choix du plus propre à l'emploi et du plus honnête et qu'en fin de compte l'avocat parlementaire jouit de priviléges électoraux peu communs quant à sa personne, à celle de ses protégés, voire de ses descendants ou collatéraux. Ce système ne garantit, en théorie, nullement l'indépendance des magistrats judiciaires vis-à-vis du personnel politique influent; cette indépendance existe cependant, mais ne tient qu'à la personnalité des juges et à la discréption des hommes politiques. Il n'en demeure pas moins un danger latent et des apparences fâcheuses.

Le système démocratique de l'élection par le peuple ou le parlement — surtout celui de l'élection par le parlement — suppose, à défaut de la représentation proportionnelle ou d'une réglementation assurant la représentation des minorités politiques, que les partis politiques majoritaires ne se considèrent pas comme les propriétaires de l'Etat et n'abusent pas du poids de leurs mandats, dont le nombre est souvent faussé par les astuces de la loi électorale. A l'oublier, ils retranchent les citoyens qui aspirent à un autre type de société que celui qu'ils défendent de l'administration de la justice, contribuent à créer le sentiment d'une justice de classe, attisent les haines et les rancœurs, ruinent le consensus nécessaire à l'évolution paisible d'une société démocratique et mettent en péril la stabilité nécessaire du pouvoir judiciaire.

Le danger est d'autant plus grand que l'accès à l'université étant peu ouvert à ceux qui sont issus des classes sociales les plus modestes,

l'accès aux facultés de droit est encore limité par l'exigence « gratuite » de la connaissance du latin, si bien que les plus démunis ne peuvent compter, pour que leurs problèmes soient compris par les juges professionnels, que sur des universitaires qui, par une conversion personnelle, qui dans certains cantons nécessite pour être publique un grand courage, ont adhéré à une idéologie politique minoritaire.

## Un élitisme arrogant

Les juges professionnels étant souvent recrutés parmi les avocats (le stage d'avocat et la pratique du barreau sont l'une des formations professionnelles possibles), le canton de Vaud a réussi à limiter encore la base sociale dont sont issus magistrats et avocats en imposant pour l'entrée en stage la rédaction et la publication d'une thèse dont la seule « utilité » objective est d'opposer un obstacle économique à l'accession aux professions judiciaires. Rien d'étonnant que, sur un tel terreau, fleurisse un élitisme arrogant.

Il est faux de croire que la loi est neutre et que la connaissant et appliquant à la résolution d'un cas d'espèce un raisonnement logique uniforme, n'importe quel juge arrivera à une solution identique. Il est bon et il est normal que l'appréciation des problèmes concrets soit influencée par l'idée que se fait le juge de la société dans laquelle il vit et de celle à laquelle il aspire. Dans de nombreux domaines, l'élément humain l'emporte : les connaissances et la conviction du juge l'inclinent à un choix plutôt qu'à un autre. Si ces facteurs n'ont guère d'importance dans l'interprétation grammaticale ou historique de la loi, ils sont moins négligeables dans l'interprétation téléologique. Ils prennent toute leur importance lorsque la règle est imprécise et que le juge jouit d'un pouvoir discrétionnaire, lorsque la règle, alter-

native, est permissive, lorsque la norme réserve au juge un large pouvoir d'appréciation (bonne foi, ordre public, abus de droit, bonnes mœurs, principe de la proportionnalité) ou lorsqu'elle lui impose de statuer en équité, car dans ces hypothèses, le juge prononce selon son sentiment juridique en tenant compte de toute une série de facteurs, de circonstances et de considérations dont l'importance varie selon ses conceptions de l'intérêt général et du bien commun.

Il est bon et il est judicieux que, surtout dans les juridictions collégiales, des juges venant d'horizons politiques différents et sensibilisés différemment aux problèmes des justiciables participent et collaborent à l'œuvre de justice, se complétant et s'instruisant les uns les autres. C'est à cette condition que la magistrature peut n'être pas coupée des justiciables et rendre des décisions qui répondent à peu près aux sentiments et aux besoins divers de ce qui est juste. Cette collaboration de juges ne participant pas à une idéologie politique unique n'est possible que dans un climat de confiance, et cette confiance réciproque est compromise lorsque certains ont le sentiment de servir de prétexte.

La cohésion sociale, le bien du service, la continuité et la crédibilité de l'institution judiciaire dépendent de cette confrontation permanente au sein de l'appareil judiciaire d'idées et d'idéologies différentes. On peut ajouter que les juges issus d'un courant politique minoritaire sont les meilleurs agents de l'Etat de droit, car ils savent que les plus déshérités ont pour seule garantie d'une justice égale pour tous, le respect de la hiérarchie des normes et le respect des méthodes reconnues d'interprétation de la loi.

En pays de Vaud, le Parti radical et le Parti libéral viennent coup sur coup de démontrer qu'ils se considèrent comme les propriétaires

de l'Etat, que le pouvoir judiciaire est leur chose et qu'ils veulent le conserver sous leur coupe. Bien décidés à abuser de leur majorité parlementaire, ils se sont montrés odieux. Semblables à ces farauds de safari qui suspendent des trophées aux murs de leur carnotzet, ils collectionnent les juges cantonaux et leurs suppléants. Foin du bien commun et de l'intérêt général, périsse l'Etat pourvu qu'ils placent leurs gens. L'un appuyant l'autre et l'autre le lui rendant, ils sacrifient l'espoir d'une évolution harmonieuse dans la paix civique et la certitude d'un pouvoir judiciaire acceptable à une manie de collectionneur. Il est déplaisant de faire des personnalités, mais il est surprenant que, pour les besoins d'une démonstration d'arithmétique politique ridicule, des hommes politiques qui se prétendent des hommes d'Etat en viennent à préférer une avocate sans expérience à un juriste confirmé, dont les publications honorent son canton et qui a rempli de hautes fonctions dans l'administration cantonale, et, au mépris de la tradition, un très jeune magistrat, dont les années auraient pu accuser les mérites professionnels, à un haut fonctionnaire judiciaire d'âge et d'expérience qu'ils étaient eux-mêmes allés chercher dans l'espoir, rendu vain par sa singulière honnêteté, de l'opposer à un candidat dont le choix prenait à discussion.

Il est souhaitable que de pareilles et monumentales erreurs ne se reproduisent pas, tant il est vrai aussi que les partis majoritaires doivent se garder d'exiger des candidats qui ne sont pas de leur obédience des qualités qu'ils seraient bien en peine de garantir pour tous leurs candidats, passés, présents ou futurs, mais il est vain d'attendre des partis bourgeois autre chose qu'un égoïsme forcené. Lorsque les propriétaires de l'Etat abusent de leurs droits il faut, dans l'intérêt général, les exproprier, c'est-à-dire changer de système électoral.

## Cohérence fédérale

Il faut revenir sur le diagnostic du Conseil fédéral à propos de l'initiative du Parti du travail « contre la vie chère et l'inflation » (DP 404). En substance : il n'est pas possible de répondre par un seul « oui » ou un seul « non » à l'ensemble des propositions présentées; l'interdépendance entre les groupes de propositions n'est pas vérifiée; à la trappe, l'initiative du PST, principe de l'« unité de la matière » oblige...

Cette décision est suspecte à bien des égards, nous l'avons déjà dit. Mais où le raisonnement officiel devient cocasse c'est lorsque l'on lit ailleurs, plus précisément dans le Message présentant le « paquet d'économies » (projets de lois portant sur la modification de 36 textes légaux), que là, « les mesures proposées forment un tout cohérent axé sur le même but »... Il y a donc cohérence et cohérence; les experts préfèrent celle qui unit l'assurance-maladie aux corrections de cours d'eau, en passant par les transports publics et les subventions pour le transport de la farine ou le logement des domestiques de campagne. Découvrez le fil d'Ariane ! Une seule indication : il n'est pas rouge... comme celui qui relie les propositions de l'initiative communiste.

## L'empire

François Höpflinger publie un livre sous le titre « Das unheimliche Imperium ». En fait, il précise qu'il entend parler des dimensions de cet empire alors que l'adjectif « unheimlich » a d'autres sens. Il s'agit d'une analyse très poussée des principales entreprises de notre pays. Le nouveau livre est dans la tradition des publications telles que « Libre Suisse, voici tes maîtres » de Fritz Giovanoli, dans les années trente, et les livres de Pollux, au milieu des années quarante. Trouverait-on des erreurs dans les organigrammes ? En tout cas, un ouvrage de grande actualité, de grande utilité (Eco-Verlag, Zurich).

## Faire et refaire l'histoire

On se souvient des Rosenberg, accusés *calomnieusement* d'avoir livré à l'URSS des secrets atomiques, et exécutés le 19 juin 1953, malgré l'intervention, entre autres, d'Einstein qui faisait observer

1. que des profanes étaient absolument incapables de livrer de tels secrets;  
et 2. que ce n'étaient pas tant les secrets qui importaient (que les Russes détenaient à coup sûr, ne serait-ce que par les savants allemands qui étaient passés de leur côté), que les infrastructures technologiques permettant de tirer parti des « secrets ».

### Douteux

A propos des « révélations » dont la presse s'est faite l'écho récemment (notamment « Le Monde »), qui établiraient la culpabilité des Rosenberg, je lis dans la « Voix ouvrière » du 10 mai :

« Ainsi, un ancien fonctionnaire tchécoslovaque, K. Kaplan, réfugié à Munich, est en train de monnayer des « documents » qu'il aurait fauchés à Prague. Et c'est sur une base aussi douteuse (dans ces documents, il serait question de R. comme de « notre agent » — J. C.) qu'on lance de nouvelles calomnies contre les époux Rosenberg. Cela dans l'espoir de faire renaître une nouvelle campagne de haine maintenant que leurs fils ont obtenu la réouverture du dossier. »

Voilà qui est bien dit.

### Cinquante ans après

Je crois cependant le plan plus profond et le propos plus vaste. Lisant avec mes élèves la belle pièce de Walter Weideli, « Eclatant Soleil de l'Injustice » (collection de l'Aire-Rencontre), consacrée à un autre scandale, l'affaire *Sacco et Vanzetti*,

*j'ai eu la surprise d'entendre l'un d'eux me dire : « Mais, monsieur, on a prouvé récemment la culpabilité de S.-V. ! » Vérification faite, exact — je veux dire : exact que cinquante ans après, on a prétendu établir la culpabilité sinon des deux, du moins de l'un des deux hommes !*

Or, par ailleurs, je lis dans la « Deutsche National Zeitung » du 8 avril 1977 (organe de l'extrême-droite allemande) un article intitulé *Der Schwindel des 20. Jahrhunderts* (la mystification du XXe siècle), tendant à établir, sinon que les camps de concentration nazis étaient en tous points pareils à des hôtels Ritz, du moins que jamais il n'y fut commis de génocide. Pour le mois d'août 1943, sur 224 000 internés, il n'y aurait eu « que » 4699 morts ! Soit 2,09 % ! Et que l'administration SS, qui jugeait cette mortalité « catastrophique », fit tout pour la réduire ! Vous voyez bien que s'il arrive que des gens soient accusés à tort, ce ne sont jamais des « rouges » ou soupçonnés d'être des rouges !

\* \* \*

A propos, il faut bien que je revienne sur le scandale Ziegler. Ainsi donc — la chose est évidente — incapable de prouver la moindre de ses assertions, Z. a mis dans sa poche des responsables du Crédit Suisse (combien leur aura-t-il payé ?), sans compter quelques banquiers genevois — le tout pour discréditer les institutions bancaires suisses ? Les esprits solides sauront déjouer cette infâme manœuvre !

Mais il y a plus : j'ai des raisons de croire que Z. est également à l'origine de l'affaire de Seveso. Les journaux ne l'accusaient-ils pas (avec une discréption louable, mais l'allusion est assez claire !) d'avoir terni l'image de la Suisse à l'étranger ? Ce ne saurait être avec son livre, car enfin, dans le meilleur des cas, guère plus d'un Italien sur mille qui l'ait lu... Ce ne peut donc être qu'à travers Seveso, dont on a beaucoup parlé en Italie !

### APRÈS CHIASSO

## Des colosses incontrôlables

De tous côtés, après l'« affaire » du Crédit Suisse, fusent des appels à un meilleur contrôle de l'activité bancaire. Dernièrement encore, l'émission « Table ouverte » de la Télévision romande était l'occasion pour tous les spécialistes réunis de prêcher dans ce sens. Ainsi soit-il, donc ! Il reste que l'empressement unanime des milieux de la banque à entonner ces couplets est suspect : toutes ces dernières années, ces mêmes milieux n'ont cessé de mettre les pieds contre le mur dès que dans les rangs socialistes par exemple, des propositions se faisaient jour qui auraient pu compromettre la sacro-sainte indépendance des banquiers.

En préparant le lancement d'une initiative populaire aux termes de laquelle serait garantie l'influence déterminante du peuple sur les activités des banques et en particulier des grandes banques, le Parti socialiste suisse est pour sa part fidèle à son projet politique. Que l'on considère par exemple que le programme de Winterthour, pourtant vieilli aujourd'hui à bien des égards, stipulait (politique économique, sixième directive) : « à l'égard d'entreprises et d'organisations revêtant le caractère de monopoles, il conviendra de créer soit les conditions d'une concurrence loyale, soit de les soumettre au contrôle des pouvoirs publics, soit encore d'en transférer la propriété à la collectivité; le principe de l'économie collective pourra être appliqué à des entreprises privées exerçant une activité d'intérêt public ». L'occasion est à saisir, pour la gauche ! On portera le débat devant une opinion publique sensibilisée à la question; on sortira du cadre restreint du scandale révélé au grand jour; et surtout on empêchera, grâce à une initiative, que le sujet retombe rapidement dans l'oubli.

Le contenu du texte qui sera proposé n'est pas encore fixé. Mais l'un de ses ressorts principaux sera donc, à n'en pas douter l'institution d'un « contrôle » accru sur le monde bancaire. Quel

J. C.

contrôle et quels peuvent être les moyens de contrôler des sociétés d'une telle dimension ? Imagine-t-on trouver le moyen de porter un regard compétent et critique sur des entreprises qui gèrent aujourd'hui des montants supérieurs au double du PNB helvétique (le total du bilan des banques a passé de 111 milliards de francs en 1966 à 323 milliards en 1975, celui des « grandes banques » de 37 milliards à 147 milliards pour la même période) ? Le formidable éclatement de la puissance bancaire dans notre pays et l'extraordinaire importance du pouvoir économique et politique des banquiers ne sont-ils pas à l'origine directe de ces « rapports d'orgueil qu'ils entretiennent avec la collectivité nationale » (DP 405) ? Si oui, n'est-ce pas à cette stature colossale des grandes banques qu'il faut s'attaquer, cette stature qui en fait des institutions à proprement parler incontrôlables, même pour leurs propres responsables (la preuve !) ? Ces questions sont posées.

## Argentine : l'armée veille sur les intérêts suisses

« Le Monde », 10 mai dernier : « Les évêques argentins ont exprimé le 7 mai leur « sérieuse inquiétude » devant « les nombreuses disparitions et enlèvements » enregistrés dans le pays. Ces disparitions, déclarent les prélats, « sont fréquemment dénoncées sans qu'aucune autorité puisse répondre aux demandes qui sont formulées ». Cet état de fait, estiment-ils, pourrait signifier que le gouvernement « n'a pas encore réussi à monopoliser l'usage de la force (...) Il y a peu de temps, l'armée affirmait avoir quasiment anéanti la guérilla urbaine qui sévit en Argentine depuis 1970. En 1977, la guérilla de gauche a revendiqué de nombreux assassinats et enlèvements d'officiers, d'hommes d'affaires, de diplomates et de personnalités politiques ».

« Le Monde », 26 avril dernier : (...) « Cinq cents personnes soupçonnées de subversion, de crimes

économiques ou de complicité avec des éléments subversifs, ont été emprisonnées, sans comparaître devant un juge d'instruction, en Argentine, au cours des quinze derniers jours a annoncé le 23 avril le Ministère de l'intérieur argentin. Mis « à la disposition de l'exécutif », les prisonniers peuvent rester détenus indéfiniment sans passer en jugement ».

Les dépêches concernant la crise politique, économique, sociale et morale que subit l'Argentine (plus de mille cinq cents morts en 1976), à l'instar de la quasi-totalité du sous-continent latino-américain, se multiplient. Il faut admettre que ces nouvelles laissent la plupart des Suisses indifférents.

### Une base suisse dans le tiers monde

A l'heure où il est beaucoup question du crédit de la Suisse à l'étranger, la violence, les violations systématiques des droits de l'homme en Argentin ont pourtant de quoi nous intéresser au premier chef : il se trouve en effet que ce pays est l'une des bases les plus importantes de l'engagement économique helvétique dans le tiers monde ; en Amérique latine, cette présence suisse n'est plus dense que dans le seul Brésil.

Quelques précisions. Même s'il a reculé ces dernières années, le commerce suisse avec l'Argentine demeure considérable : 115,4 millions de francs d'importations en 1976 et 176,4 millions d'exportations. On ne connaît pas exactement l'importance des investissements suisses directs, mais il n'est guère de multinationales helvétiques qui n'aient une succursale, un point de vente ou une filiale à Buenos-Aires où, naturellement, les trois « grandes » banques suisses ont leur agent. Des exemples :

- Usines Nestlé Saavedra, Magdalena, Nogoya, Villa Nueva, Firmat, El Talar.
- Brown Boveri : Compania Sudamericana de Electricidad S.A., Buenos-Aires.
- Ascensores Schindler Argentina, Buenos-Aires.

— Sulzer : Sulzer Hermanos, Buenos-Aires; Talleres Coghlan, Buenos-Aires.

— Bührle : Elektrodos Oerlikon Argentina, Buenos-Aires; Fabrica Argentina de Engranajes, Buenos-Aires; Belluci y Cia, Buenos-Aires.

— Swissair : restaurant de luxe.

Les opérations publicitaires (orchestrées par le bureau Farner) et mensongères ne devraient tromper personne : l'industrie suisse est partie prenante d'un climat de terreur en Argentine.

Voyez par exemple Motor Columbus. La firme de Baden était jusqu'ici toute-puissante (par l'intermédiaire de la Société suisse-américaine d'Electricité de Zoug) à la Compania italo-argentina de Electricidad (CIAE) qui collabore avec l'entreprise d'Etat Segba à l'approvisionnement de Buenos-Aires en électricité.

Quelle est la situation dans ces sociétés ?

La toile de fond. Il faut rappeler tout d'abord que, d'après les calculs de la SBS, ce sont les travailleurs de Buenos-Aires, en comparaison de leurs collègues de quarante villes différentes, qui doivent travailler le plus — et de loin ! — pour satisfaire leurs besoins, soit seize heures par jour (trois à Zurich).

### Six ans de prison pour les grévistes

L'actualité. Dans toutes les entreprises électriques de Buenos-Aires se succèdent grèves et manifestations (une loi menace les grévistes de six ans de prison) depuis octobre à la suite du licenciement de deux cents ouvriers. En janvier, la dictature militaire faisait passer le travail hebdomadaire de trente-cinq à quarante-deux heures, sans compensation de salaire (plus de travail secondaire pour les ouvriers) : mesures de rationalisation administrative !

Et pendant ce temps-là, Motor Columbus mobilise les instances compétentes de la Confédération pour imposer au gouvernement argentin une compensation financière avantageuse à une nationalisation de la CIAE déjà décidée en 1974...

# La punition des travailleurs

Le Conseil fédéral vient de rendre public son remède au dépeuplement du centre des villes, à la prolifération des villes-dortoirs. Voir, dans le cadre des mesures d'économies, l'arrêté sur la formation des tarifs des CFF (fixation d'un taux de couverture minimum des frais) qui influera directement sur le coût des transports publics pour les écoliers et les travailleurs.

Le raisonnement officiel (message ad hoc) : « (...) En tenant mieux compte des frais effectifs dans la fixation du prix des abonnements-navette, nous entendons non seulement alléger les finances fédérales, mais également réaliser à long terme un impératif de la politique d'urbanisation. Car en réduisant les temps de parcours en même temps qu'on fixe des prix

extrêmement bas, on favorise l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail. La population des centres urbains diminue alors que les banlieues et les communes suburbaines se transforment en villes-dortoirs. Or en fixant pour le parcours-navettes des prix plus réalistes, on contribuera à freiner cette évolution ».

On savait depuis longtemps que les ouvriers seraient punis d'avoir, pour des raisons de bas profit individuel, déserté le centre des villes pour aller s'entasser dans la périphérie, abandonnant ainsi des centaines d'immeubles que les promoteurs, en désespoir de cause, n'ont pu que transformer en bureaux pour les administrations ou les banques. Il y a tout de même une justice.

## DANS LES KIOSQUES

### Réussite commerciale

*L'allure de « Tat » n'est déjà plus celle d'un enfant qui apprend à marcher; et 75 000 exemplaires vendus, c'est beaucoup! On voit le journal dans bien des mains et il semble que « Tat » ait conquis un auditoire qui ne se satisfaisait pas des publications existantes. Première conclusion : « Tat » peut réussir où la « Neue Presse » a échoué. Peut-être cela tient-il à l'évolution des mœurs. En tout cas M. Arnold, patron de « Migros », semble, une fois de plus, sur le point de gagner son pari. D'autre part, « Blick » ne semble pas être moins lu qu'auparavant. La presse vendue au numéro — et donc obligée de conquérir chaque jour ses lecteurs — paraît s'installer toujours plus fortement en Suisse alémanique. L'entretien du 11 mai à la télévision alémanique semblait le confirmer.*

— Une autre presse conquiert la Suisse. Faut-il l'appeler la « presse Senger » du nom de l'agence

*de publicité qui lui permet d'exister? Après « Trente Jours » en Suisse romande et « Illustrazione ticinese » au Tessin, « Pro » se transforme, change de propriétaire, devient une revue « Senger » et limite sa diffusion gratuite aux villes, ce qui lui assure malgré tout un tirage de 1 million d'exemplaires (« la revue au plus fort tirage de Suisse ». Dans le premier numéro de la nouvelle formule Alfred Loertscher (« Trente Jours ») et Aldo Patocchi (« Illustrazione ticinese ») saluent le frère qui vient d'être adopté par le papa éditeur. Total des tirages de ces mensuels, un peu plus d'un million et demi d'exemplaires. Rappelons que « Pro », ancienne formule, avait été lancé il y a un quart de siècle par les associations de détaillants. Avec la baisse des revenus provenant des annonces et l'obligation de payer des tarifs postaux pour imprimés (et non pour journaux), l'édition n'était plus rentable. Elle couvrait jusqu'ici l'ensemble des ménages de Suisse alémanique.*

— Un troisième journal se transforme. Abandonné par ses rédacteurs qui n'acceptaient pas les

*compressions budgétaires imposées par le conseil d'administration, « Ostscheizerische AZ » de Saint-Gall continue dans une formule inspirée des trois autres AZ de Suisse orientale (Winterthour, Schaffhouse et Thurgovie). L'information internationale et nationale proviendra de Baden, où le « Badener Tagblatt » n'est pourtant plus le journal libéral d'il y a quelques années, et seules les pages cantonales et locales seront rédigées à Saint-Gall. L'impression se fera sur les presses de l'imprimerie coopérative d'Arbon, où se tire aussi la « Thurgauer AZ ». Selon la « Basler Zeitung », d'où nous tirons ces informations, les matrices de Baden vont d'abord à Schaffhouse pour le tirage des AZ de Winterthour et de Schaffhouse, puis elles sont transmises à Arbon. Une tentative intéressante de transformer un quotidien socialiste semble bien avoir échoué pour une affaire de « gros sous ». Cela signifie-t-il que la gauche démocratique n'a pas encore compris l'importance d'une presse lui appartenant ?*

— Trouvé dans un kiosque un magnifique atlas illustré bimestriel. Sur la page de garde la marque d'une cigarette allemande jointe au titre. Se prépareraient-on déjà à entrer dans la clandestinité après une interdiction de la publicité pour les cigarettes?

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » une étude sur un phénomène extrêmement significatif de notre civilisation urbaine : le retour aux jardins, le retour des citadins aux lopins de terre cultivés pendant les heures de loisirs aux périphéries des villes, le retour également des « campagnards » à la culture potagère. Selon une enquête sociologique des plus sérieuses, le jardinage arrive en quatrième position si l'on demande aux Suisse comment ils aimeraient meubler leur temps libre.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « Basler Zeitung », le texte qui ouvre le cahier est consacré aux magasins « alternatifs », ces boutiques qui prolifèrent et où court — exploitation commerciale ou besoin vécu — le rêve d'une autre société, moins « consommatrice ».